



## — Ordre du jour

De la LGV  
à la Ligne  
Nouvelle

- Point sur l'avancement du projet et les décisions gouvernementales
- Information et consultation sur la Priorité 1
- La concertation en phase 2

— Collège des Acteurs

**Point sur l'avancement du projet  
et  
les décisions gouvernementales**

## Les apports de la concertation publique de 2011

- **Donner la priorité aux transports du quotidien**
- **Doubler les capacités du réseau ferroviaire**
- **Privilégier des gares intermodales et interconnectées**
- **Adapter la grande vitesse aux contraintes du territoire**

## — Les constats partagés avec les élus en 2012

- **Utiliser les emprises existantes dans le sillon permien** pour un doublement de l'infrastructure
- **Prévoir une ligne nouvelle en site propre** et à grande vitesse dans les Alpes-Maritimes
- **Améliorer la liaison** Nice – Monaco - Italie
- **Eviter au maximum les zones agricoles**
- **Limiter les nuisances** et les impacts

## Les constats partagés avec les élus en 2012

- **La très grande vitesse n'est pas la priorité partout, il faut :**
  - Améliorer les trains du quotidien
  - Diminuer le temps de parcours Marseille Nice notamment
- **Améliorer le réseau et le système ferroviaire**
- **Développer l'inter-modalité** au niveau des pôles d'échanges
- **Créer une nouvelle infrastructure** et limiter au maximum les nuisances
- **Crédibiliser le financement** du projet
- **Associer et mieux informer** les élus du territoire

# La Commission Mobilité 21

La Commission «Mobilité 21» présidée par Philippe Duron, a remis son rapport au gouvernement le **27 juin 2013**

Elle a classé les projets selon 3 priorités :

- Projets de 1ère priorité : travaux à engager avant 2030
  - Projets de 2nde priorité : travaux entre 2030 et 2050
  - Projets non prioritaires : après 2050
- 
- **La commission a constaté l'évolution du projet de LGV vers une ligne nouvelle réalisable par étapes**

# La Commission Mobilité 21

**Concernant le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, la commission a proposé 2 scénarios :**

## Scénario 1 – Enveloppe nationale de 8 à 10 Mds €

- **Priorité 1** : Traitement du nœud ferroviaire marseillais (2,5 Mds €)
- **Priorité 2** : Traitement du nœud ferroviaire azuréen et réalisation de la Ligne Nouvelle entre Aubagne et Toulon et entre Le Muy et Nice pour 9,5 à 12 Mds €

## Scénario 2 – Enveloppe nationale de 28 à 30 Mds €

- **Priorité 1** : Traitement des nœuds ferroviaires marseillais (2,5 Mds €) et azuréen (4,2 Mds €)
- **Priorité 2** : Réalisation de la Ligne Nouvelle entre Aubagne et Toulon et entre Le Muy et Nice pour pour 5,3 à 7,8 Mds €

## Le scénario retenu par le gouvernement

Le 9 juillet 2013, lors de la présentation du Programme d'Investissements d'Avenir, le Premier Ministre a annoncé que le gouvernement retenait le scénario 2 de la Commission, qui prévoit **un investissement dans les infrastructures de transport de l'ordre de 28 à 30 milliards d'euros d'ici 2030.**

**C'est l'ensemble du projet de  
Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur  
qui est pris en compte dans la décision du gouvernement**

# La décision ministérielle du 21 octobre 2013

- **Décide de désaturer le nœud ferroviaire marseillais**
  - Traversée de Marseille en tunnel
  - Gare souterraine à 4 voies
  - 4 ème voie dans la vallée de l'Huveaune jusqu'à Aubagne
  
- **Décide de désaturer le nœud ferroviaire azuréen**
  - Ligne nouvelle Vallée de la Siagne à Nice
  - Gare nouvelle aux Bréguières
  - Gare nouvelle à 6 voies à quai, évolutive à 8, à Nice Aéroport
  
- **Demande à RFF de mener les études pour un objectif de DUP en 2017**

# La décision ministérielle du 21 octobre 2013

- **Entérine le processus de consultation et d'information en deux temps sur la ZPP sous l'égide des préfets de départements:**
  - première séquence pour la priorité 1 en 2013 : octobre – novembre pour les élus, en décembre pour le public
  - deuxième séquence pour la priorité 2 en 2014 : avril – mai pour les élus, en juin pour le public
  - de réaliser pour mi-2014 un bilan de la consultation et de l'information des élus et du public
  
- **Demande la poursuite des études afin de définir notamment les mesures conservatoires qui pourraient être prises afin de préserver la possibilité de réaliser deux autres sections :**
  - à l'est de Marseille, la section entre Aubagne et Toulon
  - à l'ouest de Cannes, la section entre la ligne Cannes-Grasse et le secteur du Muy

# La décision ministérielle

**PRIORITE 1**

Avant 2030



# La décision ministérielle

**PRIORITE 2**  
Entre 2030 et 2050



# La poursuite du projet après 2050

Réalisation, après 2050, des sections de ligne nouvelle entre Toulon – Est Var et Nice - Italie



— Collège des Acteurs

# Information et consultation sur la Priorité 1

## Information et consultation Priorité 1

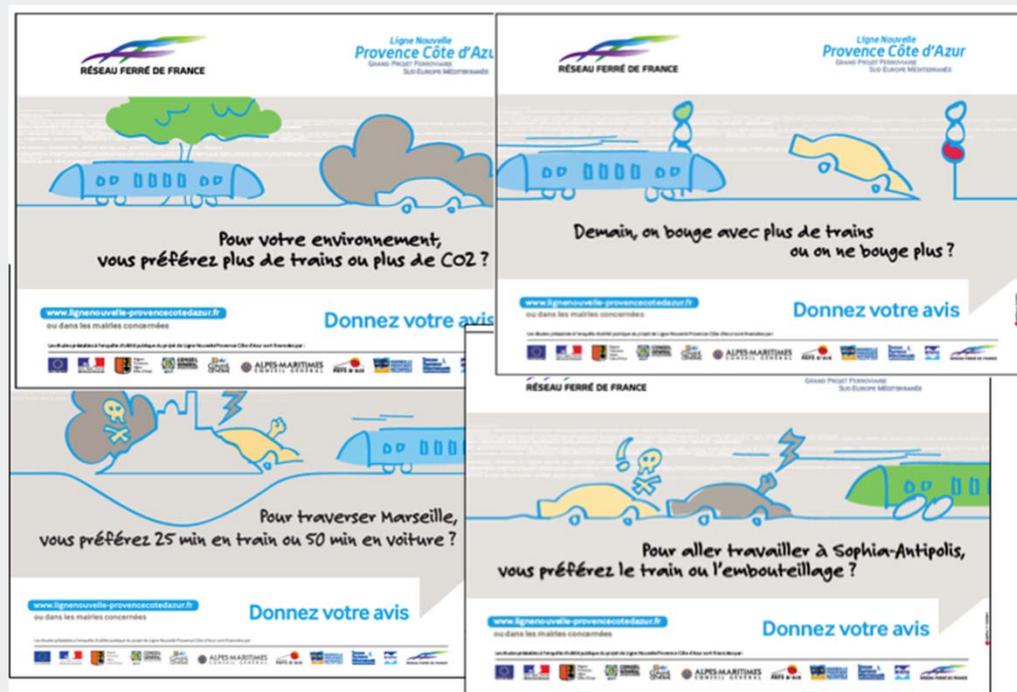
- **2 territoires concernés (15 communes) :**
  - ✓ de Marseille à Aubagne
  - ✓ de la vallée de la Siagne à Nice
- **Apporter des éléments d'information sur les aménagements envisagés pour le traitement des nœuds ferroviaires**
- **Présenter la zone de passage préférentielle de la priorité 1**
- **Recueillir l'avis des acteurs, des habitants et des usagers concernés.**

## Un dispositif acté par le COPIL et le Ministre

- **2 Commissions Consultatives des élus** réunissant les maires et parlementaires concernés par la ZPP de la priorité 1 :
  - 28 octobre dans les Alpes Maritimes
  - 8 novembre dans les Bouches du Rhône
- **2 Comités Territoriaux** pour faire le point sur l'avancement du projet, suite aux études d'approfondissement et aux décisions du gouvernement en lien avec la Commission « Mobilité 21 » et lancer officiellement la consultation et l'information du public :
  - 8 novembre dans les Alpes Maritimes
  - 20 novembre dans les Bouches du Rhône
- **Consultation et information du public** du 21 novembre au 20 décembre 2013

# Une consultation annoncée dans les médias

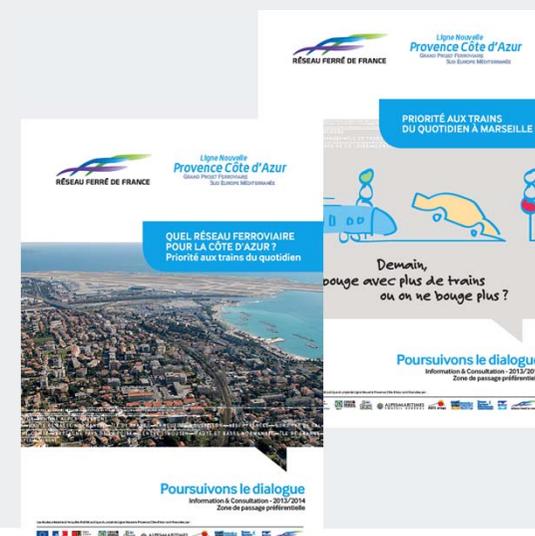
**Dispositif annoncé au préalable dans la presse (4 annonces dans la Provence et Nice Matin + Communiqué de Presse) et à la radio (120 spots sur RFM du 21 novembre au 20 décembre)**



# Les documents d'information et de consultation

## Les documents mis à disposition du public :

- Une plaquette générale sur le projet, les priorités et le dispositif d'information et de consultation : « Les priorités de la Ligne Nouvelle »
- Les plaquettes « Priorité aux trains du quotidien à Marseille » et « Quel réseau pour la Côte d'Azur » qui déclinent sur les territoires de la priorité 1 le projet.



# Les documents d'information et de consultation

- Les fiches ZPP qui présentent la zone de passage préférentielle de la priorité 1

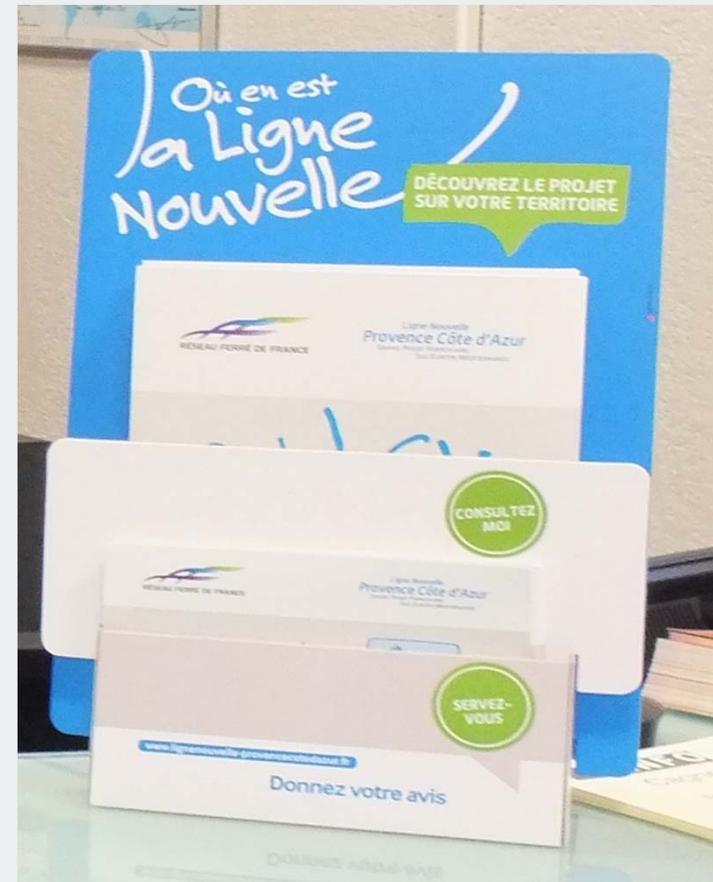


- Les Cartes T pour présenter synthétiquement la ZPP sur les nœuds marseillais et azuréen



# Information et consultation du public sur la priorité 1

- Mise à disposition de documentations et de moyens d'expression dans 22 lieux des Bouches du Rhône et des Alpes Maritimes (Conseil Régional, mairies de la ZPP, CCI... )



## Information et consultation du public sur la priorité 1

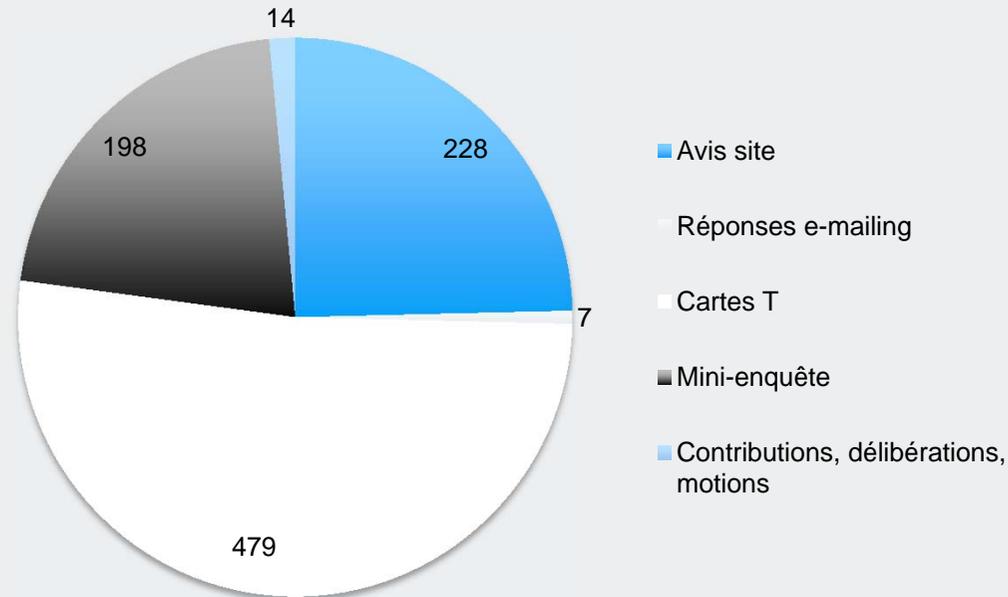
- **Edition de 48 800 documents synthétiques d'expression et de présentation du projet avec la ZPP, dont 45 000 distribués entre le 22 et le 28 novembre dans les pôles d'échanges (29 100 dans 5 gares des Bouches du Rhône, 15 860 dans 6 gares des Alpes Maritimes )**
- **Mise en ligne sur le site internet des documents de présentation du projet, de la ZPP et d'une rubrique « exprimez-vous »**
- **Courriel aux 2 546 acteurs pour les informer et les inviter à donner leur avis via le site internet**

# La participation à la consultation de la priorité 1

- **Fréquentation quotidienne du site internet doublée pendant la phase de consultation et 75% de nouveaux visiteurs ⇒ plus de 6000 visites sur la période de la consultation**
- **Une information qui a intéressé bien au delà des communes directement concernées par la ZPP (15 communes concernées directement par la ZPP de la Priorité 1, des réponses émanant d'au moins 43 communes différentes)**
- **3 délibérations (Valbonne, Biot, CASA)**
- **1 motion de la commune de Saint Laurent du Var**
- **10 contributions**

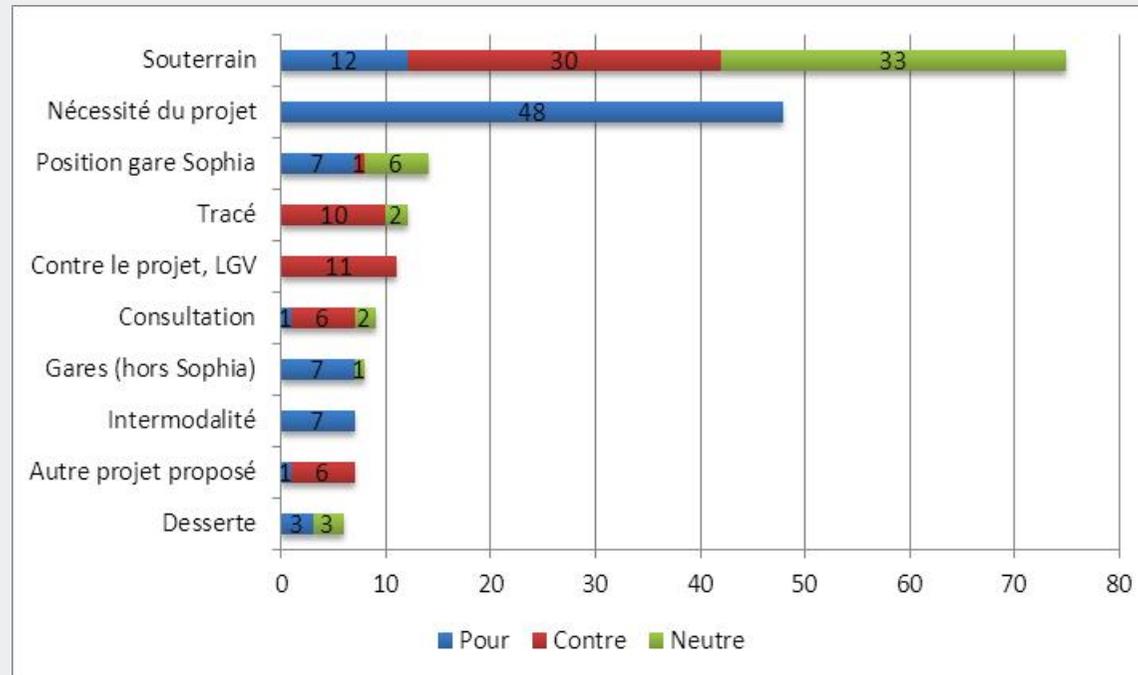
# La participation à la consultation de la priorité 1

- **926 retours collectés** à ce jour dont **65%** en provenance des **Alpes Maritimes**



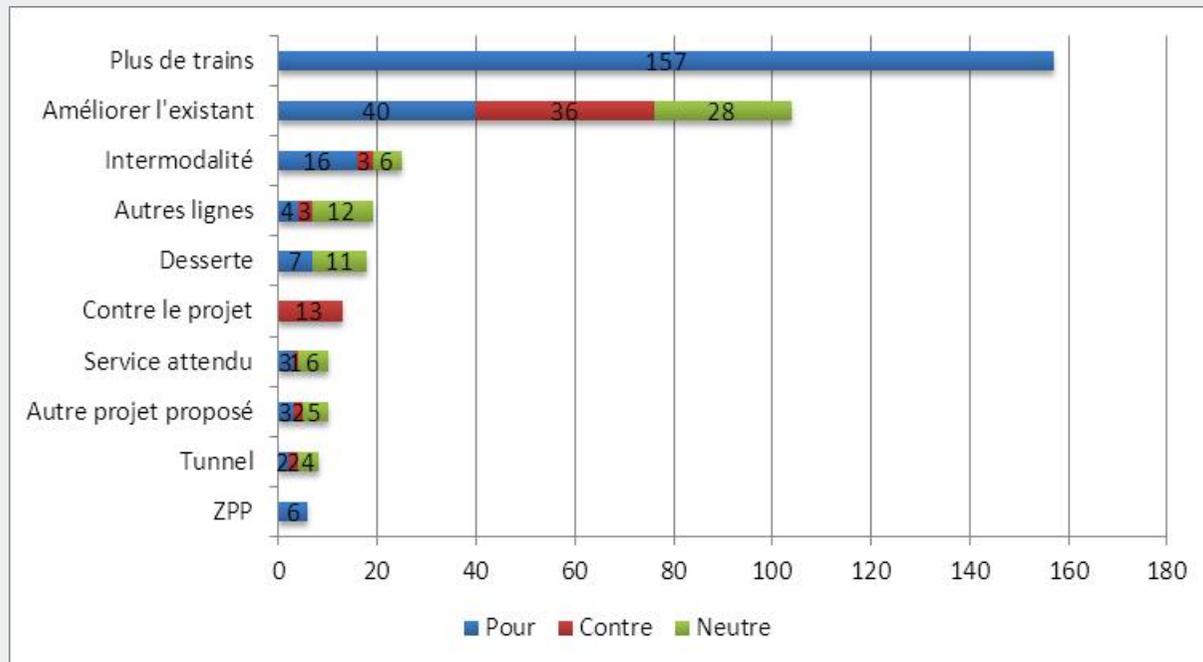
# Premiers enseignements reçus

- Les 10 premiers thèmes abordés dans les avis exprimés sur le site :



# Premiers enseignements reçus

- Les 10 premiers thèmes abordés dans les avis exprimés dans les cartes T :



# Premiers enseignements reçus

## Dans les Bouches-du-Rhône :

- **Besoin de plus d'explications de la traversée souterraine de Marseille**
- **Expliciter les travaux de la 4ème voie entre Aubagne et Marseille**
- **Une attente du développement de l'accessibilité et des dessertes :  
« plus de trains plus souvent »**
- **Développer l'intermodalité au niveau des pôles d'échanges**

# Premiers enseignements reçus

## Dans les Alpes-Maritimes :

- **Le département exprime l'urgente nécessité d'une nouvelle infrastructure ferroviaire**
- **Forte attente d'une gare pour desservir Sophia Antipolis et des fonctionnalités à expliquer**
- **Enterrer la ligne nouvelle de la gare de Sophia Antipolis à Saint Laurent du Var**
- **Une gare Nice Aéroport perçue comme cœur des échanges depuis et vers l'ouest de Nice**
- **Développer l'intermodalité au niveau des pôles d'échanges en particulier pour les gares de Nice Aéroport et Bréguières-Sophia Antipolis**

# Premiers enseignements

## A l'échelle régionale :

- **La désaturation des nœuds ferroviaires marseillais et azuréens : une nécessité largement partagée par les habitants et en particulier les usagers**
- **Un projet fortement soutenu dans son principe avec des modalités de réalisation à approfondir**
- **Une Zone de Passage de Priorité 1 qui n'appelle pas d'objection**
- **Le développement des transports en commun : une réelle nécessité**

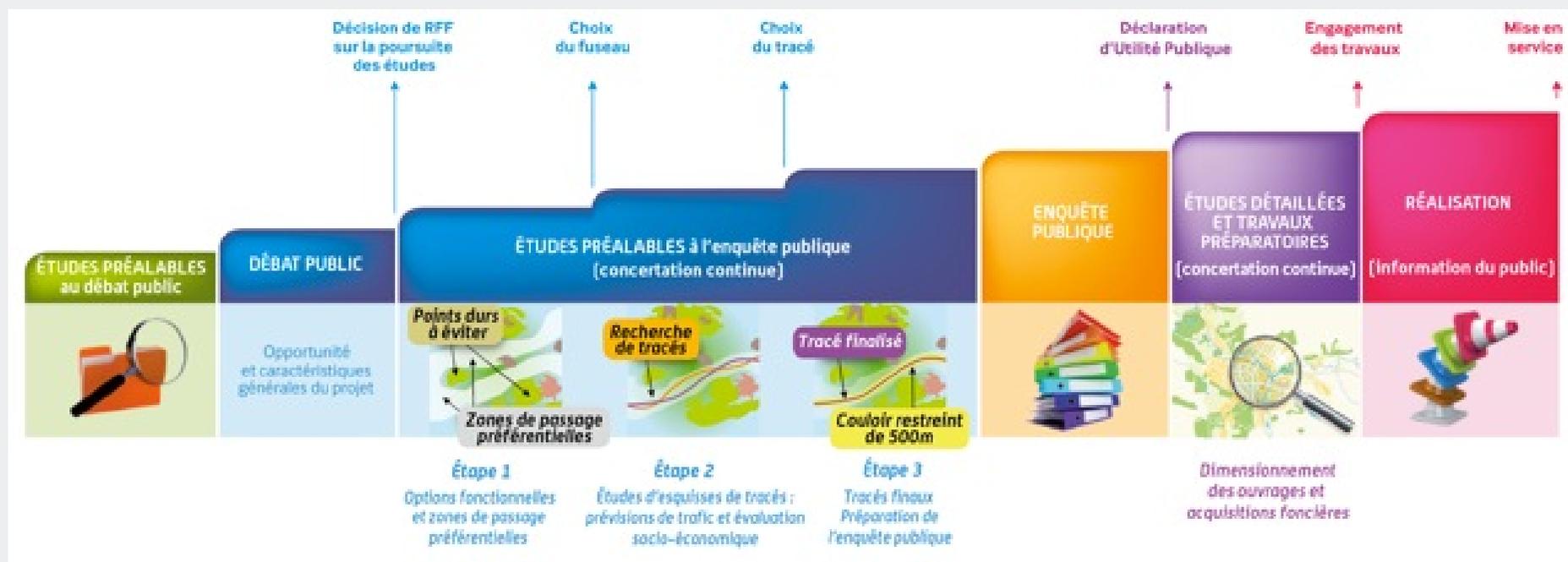
# Le cheminement vers la décision de fin de phase 1



— Collège des Acteurs

# La concertation en phase 2

# Les grandes étapes du projet



## Charte de la concertation : le collège des acteurs

La charte de concertation garantit un « dispositif de concertation souple, évolutif, exemplaire et innovant ». Elle « organise des échanges constructifs conduisant au choix du meilleur projet ».

« *Le Collège des acteurs est l'instance de relais des acteurs à l'échelle globale du projet. Il réunit les représentants des acteurs non cofinanceurs pour faire part au Comité de pilotage de leurs avis et observations sur le déroulement du projet et plus particulièrement de la concertation.* »

« *Le Collège des acteurs veille à ce que les publics concernés bénéficient d'une information objective et qu'ils s'approprient les grandes étapes du projet.* »

Le Collège des acteurs « propose si nécessaire des ajustements au dispositif de concertation. »

## Un dispositif qui doit évoluer en phase 2

**Un cadre d'études et de concertation qui peut évoluer :**

- **pour s'adapter à l'échelle de l'Avant Projet de la Phase 2**
- **pour tirer les enseignements de la première étape**

**Les membres du Collège des acteurs peuvent proposer des évolutions du dispositif de concertation et d'information.**

**Ces contributions seront :**

- **analysées au regard des retours d'expérience de conduite des études de phase 2 et de la concertation à l'échelle globale de RFF**
- **consolidées à l'occasion de la réunion du prochain Collège des acteurs qui pourrait se tenir à l'issue de la consultation de la Priorité 2**

